

De : Gélinas, Michel <michel.gelinas@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 28 juillet 2023 16:44

À : Viger, Marie-Elise (Horne-CCR - CA) <Marie-Elise.Viger@glencore.ca>

Cc : Bissonnette, Jean (BSMA) <Jean.Bissonnette2@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Protocole d'excavation des sols de surface - Sites prioritaires Été 2023

External sender/Expéditeur externe

External sender

**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 

Bonjour madame Viger,

Tel que convenu, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a analysé en collaboration l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), la Direction générale de santé publique (DGSP) ainsi que la Direction de la Santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue (DSP-AT) le *Protocole d'excavation des sols de surface - Sites prioritaires Été 2023*, daté du 20 juin 2023 déposé au MELCCFP par la Fonderie Horne.

Considérant les résultats de la caractérisation réalisée à l'automne 2022 et compte tenu de l'exposition cumulative par inhalation et par ingestion des enfants, la DSP-AT et la DGSP sont du même avis que votre entreprise, à l'effet que l'excavation des sols en surface tel que prévu dans le protocole transmis est requis dès cet été pour tous les terrains où de jeunes enfants sont présents (propriétés habitées et terrains à haute fréquentation) et dont les sols de surface présentent des niveaux de contamination en métaux supérieurs aux valeurs de référence retenues.

Dans cette optique, il vous est donc demandé de mettre en œuvre votre protocole d'excavation des sols de surface dans les meilleurs délais, sous réserve des ajustements et bonifications suivants :

- Remplacer les sols excavés par des sols propres respectant les critères A pour la province géologique du Supérieur et non d'éventuelles teneurs de fond naturelles élevées encore non évaluées pour la région;

- Documenter la qualité et la provenance de tous les matériaux de remplacement, et non seulement celles des sols;
- Utiliser les critères B du *Guide d'intervention* pour le cuivre et le sélénium et non les recommandations du *Conseil canadien des ministres de l'environnement*;
- Utiliser les critères B du *Guide d'intervention* pour les travaux réalisés au Parc Trémoy.

Bien que priorisés dans le protocole déposé, nous réitérons l'importance de procéder immédiatement à l'excavation des sols de surface contaminés à l'école Notre-Dame-de-Protection, aux CPE L'Anode Magique et la Ribambelle, ainsi que de toutes garderies en milieu familiale identifiées. Nous vous demandons aussi de porter une attention particulière aux terrains ayant subis les effets de l'événement d'emportement éolien de concentré de cuivre ayant eu lieu le 7 mars dernier.

Enfin, la DSP-AT ainsi que le MELCCFP tiennent à être informés du début et de l'avancement des travaux, en s'assurant que tout soit terminé avant la fin de l'automne. À cet effet, nous vous invitons à transmettre sur une base régulière l'avancement des travaux au bureau de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du MELCCFP.

Parallèlement à ces travaux d'excavation de sols de surface, l'INSPQ, la DGSP, la DSP-AT ainsi que le MELCCFP vous recommandent de poursuivre vos efforts et mesures de réhabilitation de manière continue et de façon pérenne. Le présent protocole déposé par la Fonderie Horne et contenant les ajustements nécessaires mentionnés plus haut étant approuvé pour les travaux d'excavation des sols de surface de l'été-automne 2023 des 79 terrains caractérisés à la demande de la DSP-AT à l'automne dernier, des discussions subséquentes avec le MELCCFP seront nécessaires afin de convenir des modalités des travaux futurs de caractérisation et de réhabilitation des sols du QND. À ce sujet, le ministère vous demande de porter une attention particulière aux points suivants dans le cadre de la réalisation des travaux futurs :

- Considérer tous les contaminants présents pour lesquels des critères génériques ou ad hoc sont fournis par le MELCCFP;
- Réhabiliter soit
 - a. les sols sur toute l'épaisseur de la contamination observée lorsqu'elle excède les critères génériques ou ad hoc fournis par le MELCCFP; ou

- b. les sols minimalement sur une épaisseur de 1 m de sol sous la surface, soit l'épaisseur minimale exigée par le MELCCFP pour assurer l'intégrité à long terme d'une couche de confinement de sols propres (sauf sous les surfaces étanches et permanentes, l'épaisseur minimale exigée est de 40 cm de matériau propre).
- Caractériser les parois et les fonds des excavations conformément au *Guide de caractérisation des terrains* du MELCCFP.
- Concernant les surfaces permanentes et les autres types de surface non pris en compte dans le protocole déposé (p. ex. gazon synthétique), soit :
 - a. caractériser et réhabiliter le terrain sous ces surfaces lorsqu'elles peuvent être remplacées, et les remplacer par des matériaux propres en respectant l'épaisseur du recouvrement de confinement requis si des contaminants sont maintenus en place sous ces surfaces; ou
 - b. les inspecter pour s'assurer de leur étanchéité, les dépoussiérer ou les laver, sinon les restaurer conformément aux balises déjà transmises à la fonderie par le MELCCFP à cet effet lors des travaux à l'automne 2022.

En conclusion, le *Protocole d'excavation des sols de surface - Sites prioritaires Été 2023*, peut être mis en œuvre par votre établissement dans les délais les plus brefs, en apportant les ajustements nécessaires mentionnés plus haut. Et, pour nos besoins, nous vous demandons une version modifiée de ce protocole intégrant ces ajustements.

Il sera important que les directions des communications de nos établissements respectifs se réunissent et discutent avant toute sortie médiatique de la part du gouvernement ou de la Fonderie Horne.

Soyez assurée de la pleine et entière collaboration du MELCCFP.

En vous remerciant de votre collaboration, veuillez recevoir, Madame Viger, nos cordiales salutations.

Michel Gélinas, *M. Sc., Chimiste*

Conseiller scientifique et adjoint exécutif

Bureau du sous-ministre adjoint

Expertise et politiques de l'eau et de l'air

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

675 René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

Cellulaire : (367) 995-9154

Courriel: michel.gelinas@environnement.

LEGAL DISCLAIMER. The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient.

If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system.

MENTION LEGALE: Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne qui n'est pas le destinataire désigné.

Si vous avez reçu cette communication électronique par erreur, s'il vous plaît, veuillez aviser l'expéditeur en répondant à cette communication électronique en insérant le mot 'mauvais destinataire' dans le sujet et supprimer ce message de votre système informatique.
